



LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Trente-trois propositions pour inverser la c

C'EST l'objectif de la stratégie de promotion des droits de la femme remise officiellement au chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, par son épouse, Sylvia, hier, au cours d'une cérémonie solennelle à la présidence de la République.

Frédéric Serge LONG Libreville/Gabon

EST un nouveau virage de la vie sociale que notre pays s'apprête à amorcer. Avec la remise officielle, hier, au palais de la présidence de la République, au chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, de la stratégie de promotion des droits de la femme et de réduction des inégalités femmes-hommes par son épouse, Sylvia.

C'est la fin d'une société où la gent féminine était laissée sur le bas-côté. Car, grâce à un travail multisectoriel élaboré par plusieurs compétences (pouvoirs publics, secteur privé, partenaires au développement, société civile, etc.), 33 propositions meublent actuellement ce rapport préparé en 365 jours sur la base de données réelles et pertinentes... Le cabinet de conseil en stratégie Roland Berger et le cabinet d'avocats Norton Rose Fulbright ont été missionnés par la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille pour réaliser un diagnostic permettant de faire émerger des recommandations d'actions visant à promouvoir les droits de la femme et à réduire les inégalités femmes-hommes au Gabon. "L'élaboration de cette stratégie est la somme des petits et grands combats qui ponctuent la vie des femmes de notre pays. Elle émane de leurs actes de courage pour briser les carcans dans lesquels la société tente de les cantonner et pour faire taire les préjugés, les violences, qui anéantissent leurs rêves, bouleversent des vies et déséquilibrent des familles entières", a déclaré la première dame, hier, au cours de la cérémonie officielle de remise du rapport.

"Au nom de l'équité, on ne peut privilégier certaines femmes au détriment d'autres. On ne peut octroyer des droits à certaines femmes, tout en dépouillant d'autres de leurs prérogatives. Les droits des femmes sont une problématique nationale, qui

nécessite l'implication de tous les acteurs, des institutions à la société civile. Aussi, avons-nous privilégié la concertation au sein d'une équipe pluridisciplinaire, constituée des différentes parties prenantes", a-t-elle ajouté. Pour l'épouse du chef de l'État, il faut donc agir, et agir vite.

Pour se développer, un pays, et le Gabon ne fait pas exception, a besoin de toutes ses forces vives. Raison pour laquelle, au cœur du pacte social et républicain, l'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée par le chef de l'État avec la mise en place de la "Décennie de la femme" depuis le 22 mars 2015. "À cette époque,

cette initiative Ce mome paraissait dèle de non seulement nécessaire, société mais aussi indispensable. égalitaire Indispensable se présente sur le plan moral, certes. La comme la persistance des solution inégalités entre l'homme et la idéale pour femme, fruits de l'Histoire résorber les et d'habitudes inégalités prises au fil du temps, était à hommesl'évidence pour femmes moi, anachronique (...) Or, qui minent peut-on raiégalement sonnablement exclure d'emle monde blée la moitié de celles-ci? Ou éducatif. ne recruter que des médecins,

que parmi les hommes? Bien sûr que non", a relevé, pour sa part, Ali Bongo Ondimba.

des ingénieurs,

des professeurs,

des ministres

Il est donc temps aussi de légiférer contre les violences faites aux femmes et mettre cela en application avec des dispositifs efficaces et efficients, a pensé la ministre de la Justice, Erlyne Antonella Ndembet-Damas. Ce modèle de société égalitaire

se présente comme la solution idéale pour résorber les inégalités hommes-femmes qui minent également le monde éducatif. Le ministre de l'Éducation nationale, Patrick Mouguiama Daouda l'a relevé à juste propos: la sous-représentativité des femmes dans les filières scientifiques (626 candidats masculins dans les séries C contre 249 féminins), dans les postes de responsabilité (393 hommes contre 126 femmes), etc.

Rappelons qu'au cours des cinq dernières années, la condition des femmes dans notre pays a significativement évolué. Les femmes gabonaises sont de plus en plus présentes dans les hautes sphères du pouvoir qu'elles occupent avec brio. Qu'il s'agisse du monde politique, administratif, ou économique. Certaines des plus hautes fonctions au niveau de l'État sont désormais occupées par des femmes. C'est notamment le cas au Sénat (Lucie Milebou Aubusson), à la Cour constitutionnelle (Marie Madeleine Mborantsuo) ou encore à la Primature (Rose Christiane Ossouka Raponda).



Le chef de l'Etat et son épouse posant avec les membres du gouverne

Le scénario cible propose des mesures phares autour des violences, de l'éducation, de la santé, du droit de la famille et de la diplomatie.



ourbe des inégalités hommes-femmes



ment et les partenaires au développement au terme de la cérémonie.

Des mesures pour soutenir les femmes

Serge A. MOUSSADJI Libreville/Gabon

A lutte contre les violences faites aux femmes a poussé les acteurs, qui s'y sont engagés, comme la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille, à définir un scénario cible proposant des mesures phares autour des violences, de l'éducation, de la santé, du droit

de la diplomatie. Ce scénario cible visant à devenir un modèle d'égalité homme-femme et des droits des femmes en Afrique, repose sur 33 mesures. Neuf mesures phares, qui ont été regroupées en cinq thèmes, permettent de mieux les comprendre. Dans le cadre

de la famille et

des violences faites aux femmes, il est envisagé la facilitation de

Le droit de la famille concernera l'autorisation du divorce par consentement mutuel et la symétrie des conditions de divorce femme-

homme.



l'accueil des victimes dans les commissariats, la mise en place de cliniques juridiques pour les accompagner dans le dépôt de plainte et la création de refuges pour accueillir les mères victimes et leurs enfants. L'éducation permettra la mobilisation d'accompagnateurs dédiés pour suivre les jeunes filles enceintes et encourager les jeunes mères à retourner à l'école.

L'on parle également de l'intégration de la notion d'état de détresse (avortement) et des bus de sensibilisation à la contraception et distribution gratuite de contraceptifs.

Le droit de la famille concernera l'autorisation du divorce par consentement mutuel et la symétrie des conditions de divorce femme-homme. Le dernier thème, diplomatie "femme", sera consacré à la mise en place d'un Observatoire du droit des femmes au Gabon.

Pour la plupart des mesures proposées, une phase pilote, puis une autre d'élargissement précéderont le déploiement total. C'est une feuille de route pensée pour la période 2020-2023.

Les violences sexuelles concernent 90 % des femmes

Prissilia M. MOUITY Libreville/Gabon

ES violences à l'endroit des femmes constituent un véritable phénomène dans nos sociétés. Quelles soient physiques, économiques ou verbales, de plus en plus de femmes en sont victimes, avec une forte prévalence des violences sexuelles et écono-

Selon les statitiques, au Gabon, 90 % de femmes subissent des violences sexuelles et 83 % seraient victimes de violences économiques. Concernant les violences physiques, 64 % des femmes en sont victimes, 49 % subiraient des violences

L'éradication de ce phénomène passe par la protection des victimes, leur prise en charge, mais surtout par une véritable répression des actes de violence.

giques. Quant aux violences verbales, elles sont 48 % de femmes au Gabon à les subir. Caractérisées généralement par des menaces, actes d'intimidation, humiliation, remarques désobligeantes, etc., toutes ces violences auxquelles sont confrontées les

psycholo-

femmes en entreprise, dans la rue, et même au sein des ménages, portent atteinte à leur intégrité physique et nuisent aussi à leur santé.

Mesurant l'ampleur du phénomène, les autorités gabonaises ont fait de la lutte contre les violences subies par les femmes une prorité. Et, œuvrent pour leur prise en charge, en mettant en place des structures visant à les accompagner. Cependant, malgré les efforts déployés dans ce combat, on observe encore des limites dans la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de violences. On note, par exemple, l'absence des services spécialisés de consultation médicale dans la plupart des structures de santé, l'insuffisance des structures d'accueil et d'accompagnement des victimes ainsi que des lieux de refuge, l'indisponibilité de certains médicaments (contraception d'urgence, médicament contre les IST).

Autant de manquements de nature à ralentir les actions menées dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Or, l'éradication de ce phénomène passe par la protection des victimes, leur prise en charge, mais surtout par une véritable répression des actes de violence.

